



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

droit du travail

Question écrite n° 83602

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les difficultés à trouver des financements pour les personnes désireuses de reprendre leurs études à la suite d'une valorisation de leurs acquis ou de la réussite à un concours. Ces personnes ont parfois été salariées ou indemnisées dans les deux ans qui précédaient leur reprise d'études. Toutefois, ni les ASSEDIC ni le FONGECIF ne prolongent les revenus des actifs. Ainsi, l'aide personnalisée au logement est réduite, voire inexistante, alors qu'ils ne perçoivent plus de ressources. Aussi il souhaiterait connaître la position du Gouvernement, et notamment quelles sont les mesures qu'il préconise pour permettre à un ancien salarié qui souhaite reprendre ses études de trouver une aide financière adéquate.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83602

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2006, page 676